



GESTION COMPTABLE JENNIFER LAJEUNESSE

Au service de votre comptabilité!

AIDE-MÉMOIRE : FRAIS DE BUREAU À DOMICILE

Documents requis pour établir le montant déductible pour les frais de bureau à domicile

Ce document s'adresse aux personnes suivantes:

- Revenus d'entreprise
- Dépenses d'emploi

Dépenses

<input type="checkbox"/> Chauffage	_____	\$
<input type="checkbox"/> Électricité	_____	\$
<input type="checkbox"/> Assurances*	_____	\$
<input type="checkbox"/> Entretien général de la maison	_____	\$
<input type="checkbox"/> Intérêt hypothécaire	_____	\$
<input type="checkbox"/> Taxe municipale*	_____	\$
<input type="checkbox"/> Taxe scolaire*	_____	\$
<input type="checkbox"/> Loyer	_____	\$
<input type="checkbox"/> Autres dépenses reliées au domicile	_____	\$

Autres informations

Période admissible pour les dépenses Année entière Du _____ Au _____

Superficie réservée aux affaires seulement _____ (pieds carrés)

Superficie totale de la maison _____ (pieds carrés)

Autres documents (déduction pour dépenses d'emploi seulement)

Formulaire T2200 (fédéral) Déclaration des conditions de travail

Formulaire TP-64.3 (provincial) Conditions générales d'emploi

Ces formulaires doivent être signés et complétés par votre employeur.

* Les employés salariés ne peuvent pas réclamer les assurances et impôts fonciers, ces frais sont admissibles pour les travailleurs à commissions et travailleurs autonome*